1.4.4. Règlements particuliers des épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou ligues

1. Commun à toutes les épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou les ligues

La rédaction des règlements particuliers des *Grands Prix Jeunes*, des *Grand Prix*, des *Grands Prix Élite*, des *Classics* et *Grands Prix Mid-Amateurs*, des *Trophées Seniors*, *Seniors 2 et Seniors 3* relève du club organisateur et doit se conformer aux cahiers des charges suivants.

CLUB

Le club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf ;
- avoir une Association Sportive ;
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences ;
- disposer d'un parcours de 18 trous homologué et étalonné ;
- avoir une école de golf labélisée pour organiser un Grand Prix Jeunes ;
- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS 9".

Le club doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée.

La Commission médicale fédérale rappelle qu'il appartient à l'organisateur de la compétition de prévoir la surveillance sanitaire lors du tournoi dont :

- un téléphone accessible avec un affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et du responsable du club ;
- un affichage spécifique concernant les risques canicules et sanitaires en fonction des problématiques du moment ;
- une personne autorisée à intervenir sur le terrain de compétition, notamment pour des blessures minimes ;
- un nécessaire médical de premier secours à un emplacement spécifique accessible près de l'aire de jeu et à l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident ;
- en cas de présence d'un médecin pour la surveillance du tournoi un local spécifique dédié et une voiturette mise à disposition, le cas échéant informer les arbitres de sa présence ;
- disposer d'au moins un défibrillateur entièrement automatique en état de marche (recommandation deux Défibrillateurs Automatisés Externes : club house et trou numéro 9) et d'une formation effective de son personnel sur son utilisation ; Nous rappelons que l'état actuel de la réglementation encourage fortement les clubs de sports à assurer la formation de leurs collaborateurs aux gestes qui sauvent.
- les clubs accueillant une épreuve fédérale doivent avoir au moins une personne (salariée ou bénévole) ayant suivi une sensibilisation aux gestes qui sauvent ou titulaire d'une qualification aux « premiers secours ».

Préparation du parcours :

Voir chapitre 2.3 PRÉPARATION DES PARCOURS POUR UNE ÉPREUVE FÉDÉRALE. Si l'intendant de parcours du club rencontre des difficultés de mise en œuvre de ces normes, le club doit contacter au plus vite la Ligue. Le comité de l'épreuve est responsable du piquetage, du marquage et des Règles Locales.

CONDITIONS DE PARTICIPATIONS DES JOUEURS

Les titulaires d'une licence ffgolf active doivent à la date de clôture des inscriptions de l'épreuve :

- S'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 40 € pour l'année en cours,
- Disposer d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2024 ou 2025 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.
- Être à jour de leurs droits d'engagement à toutes les épreuves fédérales antérieures.
- Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve

Note : En cas de non-respect de l'une de ces conditions, le joueur sera disqualifié.

Les titulaires d'une licence dans une fédération étrangère reconnue doivent :

- Être à jour de leurs droits d'engagement à toutes les épreuves fédérales antérieures.
- Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve

FORFAIT

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date limite d'inscription fixée par le club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.
Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation à n'importe quel tour, peut se voir refuser l'accès aux épreuves ultérieures.
Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à une précédente épreuve du même type, sera interdit de compétition jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la ffgolf de ces cas.

INSCRIPTION

Si le nombre d'inscription dépasse le nombre maximum de places autorisés, les joueurs seront placés sur liste d'attente en respectant les critères de la liste officielle. En cas de scratchs le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des joueurs sans se préoccuper de la répartition prévue par le règlement. Néanmoins, ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

FORME DE JEU

L'épreuve doit se dérouler sur un seul parcours et sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous. Aucun cut ne doit intervenir après le 1er tour. Certaines épreuves pourront bénéficier d'une dérogation délivrée par la CSSN.

Les Clubs, dans l'annonce et le règlement de l'épreuve, doivent clairement indiquer les index ou les statuts sportifs admis à participer.
La date limite d'inscription doit être fixée au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions fait foi pour établir la liste officielle.
Le club doit publier la liste des joueurs retenus au plus tard 5 jours après la clôture.

ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit-déjeuner : 1 heure avant le 1er départ.

Voiturettes :

- Le club doit fournir un nombre suffisant de voiturettes afin que chaque arbitre en dispose d'une y compris pour la préparation du parcours ;
- Leur utilisation est réservée aux membres du Comité de l'épreuve et à l'organisation ; toute autre utilisation nécessite l'autorisation préalable du Comité ;
- Le Comité peut autoriser les joueurs paragolf titulaires d'un *medical pass* EDGA portant la mention « buggy: yes » à jouer en voiturette. Si le joueur a un cadet, celui-ci ne peut pas monter dans la voiturette.

Comité de l'épreuve : constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- 1 représentant du club organisateur ;
- 1 représentant du corps arbitral (obligatoire pour les Grands Prix & Grands Prix Jeunes uniquement);
- 1 représentant de la Ligue (qui peut être un arbitre).

Marquage du parcours : Le club organisateur doit prévoir un nombre suffisant de bombes de peintures et piquets en rapport avec les recommandations générales de marquage.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au parcours le jour précédant le 1er tour de la compétition, selon les horaires fixés par le club.

Départs : Aucun départ de membres ou green-fees avant le 1er départ de l'épreuve.
Les compétiteurs doivent disposer d'au moins 45 minutes d'échauffement et de practice avec une visibilité acceptable.
Les horaires de départ doivent être publiés au plus tôt 48 heures avant le début de l'épreuve et au plus tard à midi la veille du 1er tour.
Pour les départs en trois balles, et sauf cas exceptionnels (intempéries etc.), un intervalle minimal de 11 minutes doit être respecté entre chaque départ.

Tirage des départs :
Hormis pour l'organisation des Grands Prix Paragolf, Grands Prix Jeunes, Grands Pris Jeunes Majeurs et Grands Prix Nationaux U12, les organisateurs doivent planifier les départs selon le principe des blocs.
À partir de la liste officielle, celle-ci doit être répartie en quatre blocs de taille égale (bloc 1 regroupant les meilleurs joueurs retenus et bloc 4 les derniers).
Les départs pour les Dames sont à adapter en fonction du nombre d'inscrites. Elles pourront être réparties dans un seul ou plusieurs blocs.

Préparation : Divisez votre liste d'entrée en 4 blocs puis répartissez ces blocs selon les schémas ci-dessous.

- Pour les épreuves de 2 tours :
Départs d'1 seul tee :

- Ordre de départ du Tour 1 : bloc 2, bloc 1, bloc 3, bloc 4 ;
- Ordre de départ du Tour 2 **:** ordre inverse des résultats, (ordre décroissant).

Départs de 2 tees :

- Ordre de départ du Tour 1 : bloc 3 puis 4 du trou 1 et bloc 2, puis bloc 1 du trou 10.
- Ordre de départ du Tour 2 : ordre inverse des résultats en U inversé (Voir chapitre 3.8.4).

Dames et Messieurs traités séparément, avec la possibilité d'alterner des séries de 3 ou 4 groupes de Dames et de Messieurs.

Départ d'un seul tee sur 2 tours	
Tour 1	**Tour 2**
Bloc 2	Départs selon l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	
Bloc 3	
Bloc 4	

Départs de deux tees sur 2 tours		
Tour 1		**Tour 2**
Tee 1	Tee 10	Départs selon l'ordre décroissant des résultats
Bloc 3	Bloc 2	
Bloc 4	Bloc 1	

- Pour les épreuves de 2 tours et plus :
Départs d'1 seul tee :

- Ordre de départ du Tour 1 : bloc 2, bloc 1, bloc 3, bloc 4 ;
- Ordre de départ du Tour 2 : bloc 3, bloc 4, bloc 2 et bloc 1.
- Ordre de départ des tours suivants : ordre inverse des résultats, (ordre décroissant).

Départs de 2 tees :

- Ordre de départ du Tour 1 : bloc 3 puis 4 du trou 1 et bloc 2, puis bloc 1 du trou 10.
- Ordre de départ du Tour 2: bloc 1, puis bloc 2 du trou 1 et bloc 4 puis 3 du trou 10.
- Ordre de départ des tours suivants **:** ordre inverse des résultats en U inversé (Voir chapitre 3.8.4).

Départ d'un seul tee sur 3 tours et plus		
Tour 1	**Tour 2**	**Tour 3 et +**
Bloc 2	Bloc 3	Départs selon l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 3	Bloc 2	
Bloc 4	Bloc 1	

Départs de deux tees sur 3 tours et plus				
Tour 1		**Tour 2**		**Tour 3 et +**
Tee 1	Tee 10	Tee 1	Tee 10	Départs selon l'ordre décroissant des résultats
Bloc 3	Bloc 2	Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 4	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	

En cas de circonstances exceptionnelles (notamment des intempéries), le Comité de l'épreuve dispose de toute latitude pour adapter l'organisation des départs afin de garantir le bon déroulement de l'épreuve.

Recording : Une salle et une personne du club doivent être disponibles pour assurer le recording.

Départage : En cas d'égalité pour la première place d'une catégorie à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

N.B. : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire (départage en du logiciel RMS 9) deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve déclare des co-vainqueurs.

JEU LENT

La procédure d'encadrement de la cadence de jeu s'applique (voir § 1.2.13 Règles locales permanentes des épreuves fédérales – 8. Cadence de jeu).

CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné par l'AFLD (voir § 1.2.3 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

PRIX

Un amateur est autorisé à accepter n'importe quel prix, y compris monétaire, jusqu'à une limite de 850 €. (Règle 3 du Statut Amateur 2022). Un prix monétaire ne peut être accepté que si l'épreuve ne comporte aucun classement en net.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS

Les frais du représentant de la Ligue et des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du club organisateur.

RESPONSABILITES DE LA LIGUE

La ligue est responsable de l'attribution de ces compétitions sur son territoire et doit contrôler la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges relatif.
Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National de ces compétitions. Les noms de personnes ne sont admis que s'ils rendent hommage à des disparus. La présence des logos de la ffgolf et/ou de la Ligue dont relève le club organisateur est obligatoire.

RESULTATS

L'organisateur doit envoyer et publier les résultats dans les 48 heures après la clôture de l'épreuve, via RMS9.